

AMAPOLA



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 24 novembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 2 août 2024 sous réserves d'incidents

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVIGNON du 01/08/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : AMAPOLA.

Siège : 53 Rue Joseph Vernet, 84000 AVIGNON.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 euros.

Objet : - Ecole de dessin, peinture et sculpture pour adultes et enfants, vente de fournitures, - Développement d'un réseau de cours de peinture, sculpture, théâtre pour enfants ainsi que toutes activités annexes ou connexes (écoles, galerie, évènementiel), de même que toutes activités liées à l'art.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la



Ecrit par Echo du Mardi le 2 août 2024

collectivité des associés.

Président : Sandie LEDORMEUR, demeurant 18 Rue du Vin Clairret 84000 AVIGNON.

La Société sera **immatriculée** au RCS d'AVIGNON.

POUR AVIS